

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
28 septembre 2017**

Présidence : M. Sébastien Deriaz

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la Commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux complémentaires de réalisation de remplacement du système d'exploitation de la STAP de Corcelettes-Les Pins tels que décrits dans le préavis n° 592/17.

Article 2 d'accorder à cet effet un crédit d'investissement complémentaire de CHF 1'428'000.- ; le compte n° 9144.17 est ouvert au bilan à cet effet.

Article 3 de financer le montant net complémentaire, estimé à CHF 374'665.- ; après déduction des contributions de l'AIERG et des subventions obtenues, par la trésorerie courante.

Article 4 d'amortir ces investissements nets, par les comptes des routes n° 430.331, de l'épuration n° 460.331 et de l'eau n° 810.331 sur une durée de 30 ans, la première fois au budget 2019.

Ainsi délibéré en séance du 28 septembre 2017.

Le Président :



Sébastien Deriaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich